

Arrête , arrête, la cigarette ...



En France, 26,9 % des 15-75 ans déclarent fumer du tabac quotidiennement :

ces taux sont parmi les plus élevés recensés dans les pays occidentaux.

Responsable de plus de 75 000 décès par an , le tabac constitue la première cause de mortalité évitable.

Près de 6 fumeurs sur 10 déclarent vouloir arrêter.

La Haute Autorité de santé (HAS) recommande un accompagnement par un professionnel de santé : « La prise en charge du sevrage tabagique comporte un accompagnement par un professionnel de santé, permettant un soutien psychologique, et un traitement médicamenteux si nécessaire. »

Les traitements médicamenteux sont là pour soulager les symptômes de sevrage, réduire l'envie de fumer et prévenir les rechutes.

Les substituts nicotiques sont le traitement médicamenteux de première intention dans le sevrage tabagique recommandés par la HAS (grade A). La HAS préconise de combiner des formes orales de substituts nicotiques (gommes, comprimés, pastilles, inhaleurs ou sprays buccaux) à des patchs.

Les traitements sont remboursés sur prescription à 65 % par l'Assurance Maladie obligatoire

Les officines peuvent pratiquer la **dispense d'avance de frais** pour ces produits.

Cette prise en charge de droit commun **n'est plus soumise à un plafonnement annuel de remboursement**, et elle permet d'avoir le même prix pour ces produits sur tout le territoire. Enfin, il **n'est plus nécessaire que ces traitements figurent sur une ordonnance dédiée comme auparavant**.

- Chez les **femmes**, la fraction de décès attribuables au tabagisme représentait 6,9 % au niveau national (soit **19 800 décès** attribuables) et variait de 1,3 % des décès pour la Guadeloupe à 8,7 % en Ile-de-France.
- Chez les **hommes**, la fraction de ces décès représentait 19,3% sur l'ensemble du territoire (soit **57 300 décès** attribuables) et variait de 5,9 % pour la Guadeloupe à 23,2 % pour les Hauts-de-France.

sources : HAS, Assurance maladie, Santé Publique France

